

# COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Etaient présents : Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Jean-Marc PLISSONNEAU, Françoise VERCHERE, Laurent THEBAUD, Laurent LOQUET, Arnaud GUICHON.

Etaient absents et excusés : Ludovic ORAIN a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Emmanuelle DUCHESNES a donné pouvoir à BIGET Flavie.

A 20h 00, Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour. Elle déclare la séance ouverte.

## **- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Gervais BUGEL en qualité de secrétaire de séance.

## **-Approbation du compte rendu du 14/11/2019.**

### **1)-Tarifs du cimetière 2020.**

La Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs fixés en 2019, les tarifs seront les suivants au 1er/01/2020 :

- **CONCESSION** : la parcelle de terrain de deux mètres carrés sera vendue :

140.00€ pour 15 ans

280.00€ pour 30 ans

- **COLUMBARIUM,**

Chaque case avec la plaque sera vendue :

450€ pour 15 ans

+ 30€ pour la plaque (la gravure sera réalisée par le propriétaire dans la police prédéfinie).

### **2)- Tarifs de location des salles municipales 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de location des salles fixés en 2019, Les tarifs seront les suivants au 1er/01/2020 :

En euros

<b><u>Salle polyvalente :</u></b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
<b><u>1) Associations loi 1901</u></b>		
Bal-Loto-Belote-Spectacle	83	665
Repas	83	380
Réunion, Vin d'honneur	Gratuit	208
Repas adhérents	Gratuit	208

Option Sono	Gratuit	129
Option office-cuisine	Gratuit	129
<b><u>2) Autres associations et particuliers</u></b>		
Activités scolaires	Gratuit	Gratuit
Réunion, Vin d'honneur	117	208
Location 1 jour	189	369
Location 2 jours	303	606
Option office-cuisine	53	129
Réveillon (toutes option incluses)	404	909

<b><u>Salle Roger Plissonneau</u></b>	<b>Commune</b>	<b>Hors Commune</b>
<b><u>1) Associations loi 1901</u></b>		
Réunion	Gratuit	129
Repas des adhérents	Gratuit	177
<b><u>2) Autres associations et particuliers</u></b>		
Réunion, vin d'honneur	71	129
Location 1 jour		226
Location 2 jours	104 182	354
Repas réveillon	128	261

<b><u>Salle annexe :</u></b>	<b>Commune</b>	
Réunions de famille suite à une cérémonie d'inhumation.	38	
Vin d'honneur.	74	

### **3)- Premières dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.**

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter des dépenses d'investissement au 1er semestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020. A savoir :

- chapitre 20 : 6 500€
- chapitre 204 : 3 650€
- chapitre 21 : 8 000€
- chapitre 23 : 100 000€

Après délibération, le conseil municipal, donne son accord

#### **4)- Indemnité du receveur municipal 2019.**

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 10/12/2018 par laquelle l'assemblée avait attribué au comptable public en place une indemnité de conseil.

Ce dernier, absent de son poste en 2019, n'a donc pas rempli sa mission de conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les indemnités ne seront pas versées au comptable public en 2019,

#### **5)- Désignation de délégués au collège électoral de Atlantic'Eau**

Vu l'arrêté préfectoral du 11/09/2019 approuvant les statuts d'Atlantic 'eau, Syndicat à la carte, applicables au 31/12/2019, Vu que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon n'exerce pas la compétence « eau » au 01/01/2020 ; La commune de Quilly reste membre d'Atlantic 'eau.

Le conseil municipal procède à la désignation de ses Représentants au collège électoral couvrant le périmètre de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (article 8.3 des statuts d'Atlantic 'eau).

Délégué titulaire : Valérie GAUTIER

Délégué suppléant : Jean-Michel SYLVESTRE

#### **6) Questions diverses :**

-Les travaux de voirie dans le cadre du PAVC devraient se faire très prochainement : Coussins berlinois et balises sur la RD33 et modification de priorité à la Crochardais.

-Temps cantine : Compte tenu des effectifs importants cette année à la restauration scolaire, la commune signera à compter du 01 janvier, une prestation avec les PEP44 pour une mise à disposition d'une personne sur ce temps cantine.

-Travaux éclairage public : le conseil municipal donne son accord pour poursuivre son engagement auprès du SYDELA concernant la réalisation d'un éclairage public sur le future parking rue du Bois joli et sur le parking du terrain de football.

-Rappel : les vœux du maire sont fixés le mardi 07 janvier à 20H.

Prochaine date de réunion du conseil municipal le lundi 20 janvier 2020.

xxxxxxxxxx